

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1097 10 décembre 1940

n° 1097 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date de publication
10 décembre 1940

Date du numéro
31 décembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le télégramme-circulaire n° 97 R. du 6 décembre 1949,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 27 novembre 1940 rendant applicable aux territoires relevant du Secrétariat des colonies la loi du 27 juillet 1940 étendant les dispositions de l'article 75 du Code pénal. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.